

Luxembourg, le 27 décembre 2021

**Ce Règlement du Concours « Payconiq » annule et remplace celui du 25 octobre 2021.**

## **Préambule**

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, dont le siège social est établi à L-2954 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess », organise du 2 novembre au 31 janvier 2022 inclus un concours gratuit intitulé « Payconiq », ci-après dénommé « Concours », dans le cadre de la migration de l'application « S-Payconiq » vers sa solution web-banking « S-Net ».

Le Concours propose aux participants de tenter leur chance afin de gagner un iPhone 13 Pro.

## **Article 1 - Participation**

La participation au Concours est ouverte à toute personne physique, agissant en son nom propre et disposant de la solution web-banking S-Net.

Les personnes n'ayant pas participé à titre personnel et/ou qui avaient fourni de façon inexacte ou mensongère leurs coordonnées, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère personnel les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du Concours.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Sont définitivement exclues de toute participation au concours, les personnes qui auront fraudé ou qui se seront rendues complices de fraude.

Par sa participation au Concours, le participant accepte les conditions du présent règlement.

## **Article 2 - Lot**

Spuerkeess déterminera 1 gagnant et mettra en jeu 1 iPhone 13 Pro.

## **Article 3 – Détermination du gagnant**

La période du Concours est fixée du 2.11.2021 au 31.01.2022 inclus.

La participation au Concours est déclenchée lorsque le participant active Payconiq dans la solution web-banking S-Net, en passant par le lien lui envoyé par message S-Net, pendant la période fixée.

Le Concours est annoncé via post sur les médias sociaux et sur la page [www.spuerkeess.lu](http://www.spuerkeess.lu).

La date du tirage au sort est fixée au 2.2.2022. Le gagnant sera informé par un des moyens de contact usuels (téléphone, e-mail, messagerie S-Net) dans les 5 jours qui suivent la date du tirage.

Si le gagnant prévenu ne se manifeste pas dans les 5 jours après avoir été informé de son gain, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Spuerkeess.

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable si un gagnant ne peut être avisé notamment en raison d'indications fictives ou erronées par le participant.

La remise du prix se fera vers la mi-février 2022, en fonction de la date de livraison du gain par le partenaire en téléphonie de Spuerkeess, et se fera en principe dans un des locaux de Spuerkeess, sous respect des mesures COVID-Check.

#### **Article 4 – Modification du règlement**

Spuerkeess se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

#### **Article 5 – Responsabilité**

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

De façon générale, la participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses équipements informatiques et téléphoniques contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.

En outre, Spuerkeess n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient ;
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess ;
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique ou électronique ;
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Concours ;
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers ;
- de problèmes liés à la jouissance du lot.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, Spuerkeess se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.



## **Article 6 – Exclusions**

Le personnel interne et externe de Spuerkeess est exclu de la participation au Concours sous rubrique.

## **Article 7 - Informations et Protection des données**

Toutes les données à caractère personnel, sont traitées par Spuerkeess en qualité de responsable de traitement en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, exclusivement dans l'objectif de gestion du présent Concours, de l'identification du gagnant et de la remise du gain.

Les données à caractère personnel ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire pour la réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus. Les données ne sont pas utilisées à des fins de prospection ou de promotion commerciales et ne sont pas communiquées par Spuerkeess à des tiers. Les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression, de portabilité et de limitation des données les concernant.

Les participants sont invités à prendre connaissance de la politique de protection des données personnelles de Spuerkeess (Data Protection Policy), dont la dernière version en vigueur peut être consultée sur notre site via le lien suivant : [https://www.spuerkeess.lu/fileadmin/mediatheque/documents/about\\_us/Data\\_Protection/Data\\_Protection\\_Policy\\_FR\\_07.20.pdf](https://www.spuerkeess.lu/fileadmin/mediatheque/documents/about_us/Data_Protection/Data_Protection_Policy_FR_07.20.pdf).

## **Article 8 - Litiges**

Toute contestation ou réclamation relative au Concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et maximum dans un délai de trente jours après la désignation du gagnant.

Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et le participant sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction luxembourgeoise.